Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 32 (1887)

Heft: 5

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 7. Une cartouche suffit pour le pansement des ouvertures d'entrée et de sortie d'une balle, lorsque celles-ci ne sont pas trop grandes et se trouvent à des hauteurs peu différentes. Dans ce cas, on répartit la ouate sur les deux plaies dont l'une sera recouverte d'un morceau de l'enveloppe du *paquet*. Dans les autres cas on se sert d'une cartouche pour chaque plaie.
- 8. Les hémorrhagies légères s'arrêtent d'elles-mêmes sous le pansement et dans la position élevée du membre. Les hémorrhagies graves seront combattues d'après les prescriptions du manuel du soldat sanitaire avant d'appliquer le pansement.
- 9. On ne s'occupera du bandage contentif des fractures qu'après avoir fermé les plaies avec la cartouche.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs politiques et militaires de Bulgarie. Deux révolutions. La guerre serbo-bulgare, par M. le D^r Ch. Roy. Paris, chez Bayle, éditeur, 16, rue de l'Abbaye, 1 vol. in-12.

Notre compatriote M. le D^r Roy, de Vevey, qui habitait Sophia depuis quelques années, a pris part à la guerre serbo-bulgare de 1886 en qualité de membre de la société de la Croix-Rouge. Il a accompagné l'armée bulgare sur les champs de bataille et il a eu plusieurs fois l'occasion de s'entretenir avec le prince Alexandre. Il a donc été à même de recueillir des notes précieuses. Il les publie aujourd'hui et elles forment un recueil des plus intéressants pour l'histoire de cette campagne.

L'auteur raconte, en détail, les opérations des deux armées, expose l'organisation, très rudimentaire d'ailleurs, du service médical, et explique par quelle suite de circonstances la jeune armée bulgare parvint à triompher des Serbes qui s'étaient déjà pourtant aguerris dans leur lutte contre les Turcs en 1876.

Cette partie militaire de l'ouvrage est mieux traitée que dans maints ouvrages prétendus tactiques.

Quant à la partie diplomatique, elle n'est pas moins intéressante. M. Roy rappelle, après avoir fait le récit de la révolution rouméliote, les intrigues tramées contre le prince de Bulgarie par certaines puissances européennes dont la Serbie fut l'instrument. Il donne à la fin du volume des détails très circonstanciés sur la déposition du prince Alexandre, sur sa restauration et sur son abdication finale.

En résumé, c'est un livre des plus intéressants et des plus utiles à consulter, émanant d'un témoin oculaire dont la bonne foi ne saurait être suspecte et qui fait preuve d'une grande impartialité.

Instruction sur l'escrime au sabre (contre-pointe), avec règlement pour le concours. Rédigé pour la Société fédérale des sous-officiers suisses, par Em. Probst, capitaine instructeur fédéral. — Lucerne, 1887. 1 broch. in-18 de 48 pages avec 3 planches.

Cette petite publication est appelée à rendre d'excellents services. Jusqu'à présent, comme le dit fort bien l'auteur dans son avant-propos, il n'existait sur l'escrime au sabre que des *Instructions* ou *Règlements* très peu développés. Aussi une bonne partie de cette instruction incombait-elle à la mémoire des maîtres d'armes, mémoire qui se développait suivant le nombre et le genre des cours qu'ils étaient appelés à donner. De là aussi les masses de méthodes employées et les divergences dans le mode d'instruction. Pour arriver à régler plus ou moins ces divergences, l'auteur a entrepris de compléter l'*Instruction* actuelle et d'en présenter une qui, autant que possible, renferme toutes les autres dans un ordre progressif.

L'Instruction de M. le capitaine Probst a été divisée pour les sociétés de sous-officiers en trois cours qui correspondent aussi avec nos trois écoles d'officiers prévues par l'organisation fédérale, dans lesquelles l'escrime figure comme branche d'enseignement. Il est bien entendu que suivant l'aptitude des élèves on pourra iustruire les exercices d'un cours déjà dans le cours précédent.

Dans les sociétés de sous-officiers et de gymnastique, on fera bien de suivre la même règle en divisant les élèves en deux ou trois classes. Cette même division sera employée dans les joutes qui auront lieu dans les fêtes fédérales ou cantonales, à peu près de la manière employée pour la lutte dans les fêtes de gymnastique.

Après une *Introduction* définissant l'escrime et ses principales règles, l'auteur passe aux exercices préliminaires, puis successivement aux trois cours et enfin au sabre contre la baïonnette. Le règlement des concours termine la brochure, qui se recommande d'elle-même à tous les militaires.

Les Volontaires de la Savoie (1792-1799), par André Folliet, député; la Légion allobroge et les Bataillons du Mont-Blanc. — Paris, 1887, 1 vol. in-12 avec 4 planches, 4 fr.

Voici un livre qui intéresse un peu la Suisse par nos relations de bon voisinage avec la Savoie.

C'est l'historique complet de ces corps : Légion allobroge, Bataillon de volontaires nationaux du Mont-Blanc, Bataillons auxiliaires du Mont-Blanc et du Léman, etc., que l'auteur, M. André Folliet, a écrit à l'aide de documents originaux et qu'il a condensés avec un remarquable talent dans un volume de 400 pages, orné de figures d'après des gravures contemporaines.

M. Folliet a su mettre en œuvre des documents autobiographiques précieux : notes de campagne, lettres de famille, mémoires particu-

liers, récits originaux, qui donnent une vie intense et un intérêt puissant à ce livre patriotique.

Ce n'est pas seulement à l'histoire de sa province, c'est aussi à l'histoire nationale de France que M. Folliet a rendu un signalé service en écrivant cet intéressant volume.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Répondant à M. Kellersberger, conseiller national, qui avait interpellé le Conseil fédéral au sujet de l'organisation du landsturm, M. le conseiller fédéral Hertenstein, chef du département militaire suisse, a dit que, d'après les relevés actuels, le landsturm compte environ 2700 officiers, 4800 sous-officiers et 300,000 hommes.

Pour l'arrondissement de la I^{re} division : 348 officiers, 834 sous-officiers et 32,000 hommes ; II^e division : 326 officiers, 518 sous-officiers et 40,000 hommes.

Le Conseil fédéral a composé comme suit la commission fédérale pour la fondation Winkelried: MM. les colonels Meister, conseiller national, Zurich; Geisbühler, à Lucerne; de Grenus, commissaire en chef, à Berne; MM. Golaz, conseiller d'Etat, Lausanne; von Arx, major, conseiller d'Etat, Soleure.

- **Vaud.** M. le capitaine Borgeaud, directeur de l'arsenal de Morges, a été promu par le Conseil fédéral au grade de major de carabiniers.
- La section de Lausanne de la Société fédérale des sous-officiers fera dimanche prochain 15 mai sa course obligatoire annuelle. Cette course comprendra un service de sûreté en marche avec exercice de tirailleurs et exercice de combat entre Romanel et Cheseaux, un tir de campagne au stand de Crissier et un tir au revolver. M. le lieutenant-colonel Pingoud fonctionnera comme juge de camp et M. le major Grenier comme directeur des manœuvres.

La journée sera terminée par une réunion familière.

- France. L'incident de Pagny est heureusement vidé. Le guetapens dont M. Schnæbele a été la victime a tourné à la confusion de ses auteurs. Non seulement le commissaire de police français a été relâché sur l'ordre de l'Empereur, mais les trop zélés agents allemands qui avaient organisé sa capture ont été l'objet d'un blâme aussi sévère que mérité. D'autre part M. Schnæbele sera remplacé à Pagny. Tout est bien qui finit bien.
- Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir tous les lieutenants de cavalerie, proposés pour le grade de capitaine, seraient envoyés à Saumur sur la désignation des commissions régio-